

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

Enfance et famille

Arrêté du 10 octobre 2014 relatif au modèle de diplôme de la médaille de la famille (JORF n° 0244 du 21 octobre 2014)

NOR : AFSA1424026A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article D.215-11,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le modèle du diplôme de la médaille de la famille prévu à l'article D.215-11 du code de l'action sociale et des familles est annexé au présent arrêté.

Art. 2. – La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 octobre 2014.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de la cohésion sociale,*

S. FOURCADE

Nota. – L'annexe de l'arrêté sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes n° 2014/11.

ANNEXE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Diplôme de la Médaille de la Famille

Vu le Décret n° 2013-438 du 28 mai 2013

La Médaille de la Famille est décernée à
M *afin de rendre*
hommage à son mérite et de lui témoigner la reconnaissance de la Nation.

Fait à